



*L'information des campus et des centres de recherche pour le monde,
L'information du monde pour les campus et les centres de recherche*



Sciences-Campus Info

Science - Politique - Education - Société - Economie

Quotidien n°177 du vendredi 14 octobre 2016 / Tél: +226 76 60 97 21/ +226 25 37 36 39 BURKINA FASO

Quotidien numérique

- **Jobs Campus.** P. 16
- **Activités du gouvernement.** P.4

ACTU REGION

Mariage précoce dans le Sourou : un plaidoyer de sensibilisation au profit des enfants

Région du Nord



Les participants à l'issue des échanges.

BANDE ANNONCE

ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES

+226 72 08 03 03



Mariage précoce dans le Sourou : Un plaidoyer de sensibilisation au profit des enfants

Région du Nord



Les participants à l'issue des échanges.

“Les enfants sont les fleurs de notre combats” disait Amical Cabral. C’est conscient de cette lutte que l’Association pour le Développement de Kiembara (ADK) avec l’appui de l’UNICEF a initié une rencontre de plaidoyer pour l’abandon du mariage des enfants. Elle a animé le mercredi 12 octobre 2016, dans la salle du CELPAC de Tougan, une

communication dont l’objectif est d’informer et sensibiliser les autorités administratives, communales et les associations de la province sur ce fléau.

Le mariage des enfants est l’une des pratiques traditionnelles néfaste la plus rependue dans notre pays. Selon les études menées, la boucle du Mouhoun tient la deuxième place après le Sahel. C’est dans l’espoir d’éradiquer ce phénomène que

l’ADK a organisé cette rencontre de plaidoyer, présidée par Nouzélé Kafando, haut-commissaire de la province du Sourou.

La cérémonie a été ponctuée par le mot du vice-président de l’ADK, Jean Bosco Topan, pour qui, l’objectif est de mettre en place un comité de plainte et de suivi pour multiplier les sensibilisations. Et pour Modeste Yaméogo, chargé de plaidoyer à l’UNICEF, “évoquer la problématique de cette pratique

La suite à la page 3.



La suite de la page 2.



Le haut-commissaire (au milieu) a présidé la rencontre.

néfaste qui dérange la vie des enfants, c'est protéger l'enfant et cela passe par une lutte communautaire". Aussi, le tableau peint par le haut-commissaire de ce fléau au Sourou est

peu luisant, tout comme l'**Enquête Démographique et de Santé (EDS)** menée en 2010, et qui révèle que 53% des femmes de 25-49 ans était en union précoce . C'est à dire avant

l'âge de 18 ans.

Les participants ont ensuite suivi un exposé, présenté par **Achille Koanda**, Directeur de la promotion de l'éducation sociale et des services sociaux, sur l'état des lieux du mariage des enfants : l'ampleur, les raisons, les conséquences et les pistes de solutions.

Après cette communication, les participants n'ont pas manqué, lors des débats, de poser des questions afin de mieux appréhender le fléau.

A l'issue de cette rencontre, l'ensemble des participants satisfaits et mieux outillés ont reçu, en plus des documents, des fonds pour la mise en place de comité d'échange pour lutter au mieux contre ce fléau néfaste.

Adama BARRO pour SC Info

Braquage à Ouahigouya

Région du Nord

Les faits sont dignes d'un scénario télé. **Invraisemblables comme le disent la plus part des personnes à qui ils sont contés. Et pourtant, ils sont aussi vrais que déplorables et viennent encore une fois rappeler le niveau d'insécurité grandissant au pays des hommes intègres.**

La victime, client d'un hôtel de Ouahigouya y était pour la conduite de ses affaires. l'apprend t'on d'une source qui lui était proche. Il avait bénéficié d'un contrat dans le projet de bitumage de la route Ouahigouya frontière du Mali avec l'entreprise

ATP.

De la même source, il devait à l'occasion de ce contrat poser des dalles sur les caniveaux à travers la ville.

Selon un employé de l'hôtel, la victime descend de sa chambre presque après 7 heures tous les jours.

Ce matin du jeudi 13 Octobre 2016, il est sorti plus tôt que d'habitude.

Et c'est vers les cités du 11 Décembre appelées cités des forces vives qu'il sera appréhendé par un groupe

d'hommes lourdement armés. Ces braqueurs sans scrupule et aucun ménagement l'on simplement fait descendre de son véhicule de marque Toyota Hilux de couleur fumée., s'y sont installés, puis sont partis en direction de Ouagadougou.

L'alerte est donnée pour éventuellement mettre la main sur ces malfaiteurs.

Clément Omar OUEDRAOGO pour SCI



Les médiateurs de l'UEMOA rendent compte et prennent instructions auprès du Président du Faso

Région du Centre



Le président du Faso en audience avec les médiateurs de l'UEMOA.

Le Président du Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE a reçu en audience les médiateurs de l'espace UEMOA, le mardi 11 octobre 2016 à Ouagadougou. Ils ont été introduits auprès du chef de l'Etat par Madame Alima Déborah TRAORE, Médiateur du Faso.

Les médiateurs ouest africains sont présents dans la capitale burkinabè, dans le cadre d'une rencontre de l'Association des médiateurs de l'espace UEMOA (Union économique

et monétaire ouest-africaine). Selon le président de cette Association, Maître Alioune Badara CISSE du Sénégal, cette audience leur a permis de réitérer leurs remerciements au peuple du Burkina Faso pour l'accueil chaleureux à eux réservé depuis leur arrivée à Ouagadougou et de faire le compte rendu de la cérémonie d'ouverture de leurs travaux, intervenue ce matin.

« Le chef de l'Etat a échangé avec nous sur le contenu qu'il entend

voir donné aux travaux qui vont démarrer dès demain autour du thème : Le civisme et la médiation institutionnelle. Un thème auquel il accorde une attention particulière », a dit en substance Maître CISSE qui a affirmé par ailleurs qu'ils ont été instruits par le Président du Faso sur divers arguments dont ils devraient faire cas au cours de leurs travaux. « Le Président a surtout souhaité qu'on porte à sa connaissance, sitôt les travaux terminés, l'essentiel de nos conclusions. Il a offert de nous accompagner tout au long de ces

La suite à la page 7.



ACTIVITES DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 6.



Son Excellence Roch Marc Christian KABORE saluant une des membres de la délégation.

travaux-là.

Il a souhaité être notre relais au

niveau des chefs d'Etat avec lesquels il partage le même espace de l'UEMOA, pour leur soutien, mais également pour leur porter toutes les informations que nous avons bien voulu partager avec lui », a ajouté le président de l'Association des médiateurs de l'espace UEMOA. « Cet accueil fut fraternel, au-delà de l'autorité qu'il représente, il a bien voulu nous mettre à l'aise, tous et chacun à la fois. Je pense que c'est encourageant pour la jeune institution que nous sommes et ce que nous entendons représenter au regard de ceux-là qui nous ont mis à ces positions-là », a conclu Maître Alioune Badara CISSE, très satisfait de la rencontre avec le Président Roch Marc Christian KABORE.

La Direction de la Communication de la
Présidence du Faso

Agenda

17 octobre à Dori: célébration de la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et lancement du PADEL.

Sous le très haut patronage de son Excellence Monsieur Roch Marc Christian Kaboré Président du Faso, le ministère de l'Economie, des Finances et du Développement en collaboration avec le ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille et le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure et en partenariat avec le Système des nations unies et Iamgold Essakane, commémore le 17 octobre à Dori la Journée internationale

pour l'élimination de la pauvreté.

En marge de cette commémoration Il sera lancé la phase pilote du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL).

Au programme à la Salle polyvalente de Dori:

Dimanche 16 octobre, à 9H, ouverture du marché des économies locales avec la présence d'une trentaine d'exposants du Sahel

Lundi 17 octobre, à 11H00, cérémonie de lancement du PADEL et commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté avec la présence effective du

Président du Faso.

Don de vivres, de médicaments aux populations vulnérables remise de lampes solaires aux élèves.

Populations de Dori et du Sahel participons massivement au marché des richesses du Sahel et au lancement du PADEL.

Le PADEL, un programme novateur qui vise à dynamiser le tissu économique local.



Simon Compaoré, parrain de la cérémonie de remise de kits aux jeunes formés aux métiers



SIMON COMPAORE, remattant un kit.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité

Intérieure, Simon Compaoré a parrainé le mardi 11 octobre 2016, dans l'enceinte du palais de la Jeunesse et de la Culture

(Jean-Pierre Guingané), la cérémonie officielle de remise de kit des jeunes formés aux métiers. Ce projet, initié par le Ministère en

La suite à la page 7.



ACTIVITES DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 6.



Le présidium pendant la remise des kits----

charge de la Jeunesse, a permis à 144 jeunes formés aux métiers de la région du Centre de bénéficier d'une formation en gestion de micro entreprise et en maintenance minimale de kits.

qui ont choisi de se former, pour être utile à eux-mêmes et à la société. Il les a exhorté, à se faire confiance dans ce qu'ils entreprendront, et les a rassurés de l'accompagnement des autorités pour une véritable insertion dans la vie active.

«dans cette confiance qu'ils se feront, les jeunes auront l'accompagnement central de toutes les bonnes volontés. Cela va les conduire sur le chemin du succès».

Le Ministre d'Etat a félicité ses filleuls

En effet, pour Simon Compaoré,

La Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle du MATDSI

Compte rendu du Conseil des ministres de ce mercredi 12 octobre 2016



Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 12 octobre 2016, en séance ordinaire, de 09 H 30 mn à 15 H 00 mn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres. Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations, et autorisé des missions à l'étranger.

Compte rendu du Conseil des ministres

de ce mercredi 12 octobre 2016

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE INTERIEURE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier est relatif au choix du visuel pour le 11 décembre 2016.

Le visuel permet de donner de la

La suite à la page 8.



ACTIVITES DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 7.

visibilité aux festivités du 11 décembre et de cerner les grandes orientations du thème dont celui de cette année est : « Démocratie, défis sécuritaires et progrès économique et social ».

Le Conseil a instruit le ministre en charge du dossier à prendre les dispositions idoines pour finaliser le visuel retenu.

Le second est relatif à la commémoration du 2ème anniversaire de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Cette commémoration nationale vise à rassembler les Burkinabè autour des valeurs et des idéaux de l'insurrection populaire en vue de rendre hommage aux martyrs et de magnifier le combat du peuple pour la liberté et la démocratie.

Les activités commémoratives se dérouleront du 29 au 31 octobre 2016 à Ouagadougou et dans les chefs-lieux de région.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a examiné un projet de loi et adopté trois (03) rapports.

Le projet de loi porte Règlementation générale de la commande publique.

Ce projet de loi vise à assurer la conformité du dispositif national de gestion de la commande publique avec les normes internationales et à garantir l'indépendance du mécanisme de régulation en la matière.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Le premier rapport est relatif à la passation, à titre de régularisation, par la procédure d'entente directe de neuf (09) marchés pour l'acquisition

de matières d'œuvre dans le cadre de l'organisation des examens de la session 2016 au profit du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation (MENA).

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- ALLIANCE & CO : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP industriels option électronique au profit du Centre d'apprentissage technique et professionnel (CATP) de Ouagadougou, du Lycée technique Georges ILBOUDO (LTGI) de Ouagadougou et du Centre d'enseignement et de formation intégrée des sourds et entendants (CEFISE) de Ouagadougou, pour un montant de vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-seize (25 385 576) francs CFA TTC ;

- TECHNO-SERVICE SARL : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP industriels option électrotechnique, froid et climatisation, maintenance industrielle, maintenance de véhicules automobiles, génie civil-topographie et travaux publics, monteur électricien, au profit du Lycée professionnel régional du Centre (LPRC) de Ouagadougou, du Lycée technique national Aboubacar Sangoulé LAMIZANA (LTNASL) de Ouagadougou, du Collège d'enseignement technique et de formation professionnelle (CETFP) de Manga, du Lycée privé technique de Paspanga (LPTP) de Ouagadougou et du Cours professionnel Le Technicien (CPT) de Ouagadougou pour un montant de cinquante-cinq millions sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt-cinq (55 788 925) francs CFA TTC ;

- PLANETTE TECHNOLOGIE : pour l'acquisition de matières d'œuvre

pour les BEP et CAP commerciaux et industriels options construction, dessin bâtiment, électrotechnique, froid et climatisation, maintenance de véhicules automobiles, structures métalliques, construction métallique, maçon/construction, maçon/ dessin, monteur électricien, électromécanique au profit du Lycée professionnel régional YENDABLI (LPRY) de Fada N'Gourma, du Lycée privé Louis QUERBES (LPLOQ) de Banfora, du Lycée professionnel national Maurice YAMEOGO (LPNMY) de Koudougou et du Collège d'enseignement technique (CET) de Garango pour un montant de quarante millions six cent quatre-vingt et un mille six cent quatre-vingts (40 681 680) francs CFA TTC ;

- COGEA INTERNATIONAL : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels options génie civil-construction, électronique, électrotechnique, maintenance de véhicules automobiles, mécanique automobile au profit du Lycée professionnel régional Naaba Kango (LPRNK) de Ouahigouya, du Lycée technique national Aboubacar Sangoulé LAMIZANA (LTNASL) de Ouagadougou, de l'Ecole des métiers (EMET) de Ouagadougou et du Lycée privé technique de Paspanga (LPTP) de Ouagadougou pour un montant de vingt-quatre millions huit cent vingt mille huit cent vingt-huit (24 820 828) francs CFA TTC ;

- GROUPE ROBERT MARTIN : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels options cuisine, restaurant, dessin bâtiment, génie civil-construction, construction métallique, maçonnerie/construction, maçonnerie/ dessin, monteur électricien au profit du Lycée professionnel national Maurice YAMEOGO (LPNMY) de Koudougou, de

La suite à la page 9.



ACTIVITES DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 8.

l'Etablissement Gabriel TABORIN (EGT) de Saaba, du Lycée privé Le Technicien (LPT) de Ouagadougou, du Lycée technique national Aboubacar Sangoulé LAMIZANA (LTNASL) de Ouagadougou, du Centre polytechnique de formation professionnelle (CPFP) de Ouagadougou, de l'Ecole des métiers (EMET) de Ouagadougou et du Collège privé d'enseignement technique (CPET) de Koudougou pour un montant de vingt-trois millions deux cent dix mille cent quatre-vingt-sept (23 210 187) francs CFA TTC ;

- ESA SERVICES SARL : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels, options agro-sylvo-pastoral, maçonnerie construction, électrotechnique, maintenance de véhicules automobiles, agroalimentaire, électromécanique, électronique, mécanique générale, maçonnerie/construction, monteur électricien, génie civil/construction, mécanique automobile, au profit du Lycée régional d'enseignement professionnel agricole (LREPA) de Bingo, du Collège d'enseignement technique et de la formation professionnelle Yann VERVOOT (CETFP) de Boulsa, du Collège d'enseignement technique agricole (CETA) de Boussouma, du Lycée professionnel régional Nazi Boni (LPRNB) de Dédougou, du Lycée professionnel régional Doma SOME (LPRDS) de Gaoua, du Collège d'enseignement technique et de formation professionnelle (CETFP) de Diébougou, du Lycée Labertonnière de Kienfangué, du Lycée professionnel national Maurice YAMEOGO (LPN/MY) de Koudougou, du Centre de formation professionnelle (CFP) Berekia de Léo, du Lycée agricole Sainte Anne (LASA) de Nanoro, du Centre de formation professionnelle (CFP) de Nouna et du Lycée privé

d'enseignement technique Haparako de Dédougou pour un montant de soixante-huit millions six cent six mille six cent soixante-seize (68 606 676) francs CFA TTC ;

- TOHFA SERVICES : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels options agroalimentaire, cuisine, restaurant, broderie-tissage et coupe-couture au profit du Lycée professionnel régional du Centre (LPRC) de Ouagadougou, du Lycée professionnel régional Naaba Kango (LPRNK) de Ouahigouya, du Lycée professionnel Yennega (LPY) de Ouagadougou et du Centre d'enseignement technique féminin (CETF) de Ouagadougou pour un montant de trente-deux millions quatre cent quarante-deux mille cinq cent soixante six (32 442 566) francs CFA TTC ;

- SOGEDIM BTP : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels options maçonnerie/dessin, électrotechnique, électromécanique, électronique, maçonnerie/construction, froid et climatisation, optique-lunetterie, maintenance industrielle, construction métallique, monteur électricien, agroalimentaire, environnement, structures métalliques au profit du Lycée professionnel Dr Bruno BUCHWIESER (LPBB) de Ouagadougou, du Lycée professionnel régional Guimbi OUATTARA (LPRGO) de Bobo-Dioulasso, du Cours secondaire Baraka (CS Baraka) de Bobo-Dioulasso et du Complexe scolaire Don Bosco de Bobo-Dioulasso pour un montant de cinquante-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (57 077 898) francs CFA TTC ;

- DAIMO SARL : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP industriels options bois

et matériaux associés, structures métalliques, construction métallique, maçonnerie/construction, menuiserie bois et métallique au profit du Lycée professionnel Dr Bruno BUCHWIESER (LPBB) de Ouagadougou, du Lycée professionnel régional du Centre (LPRC) de Ouagadougou et du Collège d'Enseignement Technique (CET) de Garango pour un montant de vingt-huit millions cinq cent cinquante-cinq mille cent quinze (28 555 115) francs CFA TTC ;

Le montant total des attributions s'élève à trois cent cinquante-six millions cinq cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante et un (356 569 451) francs CFA TTC.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2016.

Le deuxième rapport concerne l'approbation des résultats de l'appel d'offres ouvert accéléré N°2016-014F/MAAH/SG/DMP du 10 mai 2016 relatif à l'acquisition d'engrais au profit de la SOFITEX.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à la Société d'exploitation cotonnière Olam. SA (SECO) pour un montant total de un milliard quatre cent quatre-vingt-dix millions quatre cent mille (1 490 400 000) de francs CFA TTC après une augmentation des quantités de 15%, avec un délai de livraison de trente (30) jours.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2016.

Le troisième est relatif à un décret portant création de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Tenkodogo.

L'ENEP de Tenkodogo dont l'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2016-2017 est dotée d'une

La suite à la page 10.



ACTIVITES DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 9.

capacité de mille deux cents (1200) stagiaires.

L'adoption de ce décret permet à l'Etat de disposer d'une structure de formation des enseignants du primaire à Tenkodogo, conformément au décret n°2015-1625/PRES-TRANS/PM/MENA/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts des Ecoles nationales des enseignants du primaire.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté un décret portant création, attribution, composition et fonctionnement de cadres de concertation des Ecoles et Centres de formation professionnelle de l'Etat.

Ces Cadres permettent d'harmoniser les procédures et d'encadrer les reformes pédagogiques, les curricula, les statuts particuliers et la gestion des ressources humaines.

L'adoption de ce décret vise à améliorer la qualité de la formation des stagiaires de l'ensemble des Ecoles et Centres de formation professionnelle et à leur garantir une équité de traitement.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté un décret portant adoption de la Lettre de politique sectorielle de l'énergie (LPSE).

La Lettre de politique sectorielle de l'énergie traduit la vision du Gouvernement en matière de réforme dans le secteur de l'énergie pour une transition vers les énergies renouvelables sur la période 2016-2020, telle qu'énoncée dans le Plan national de développement économique et social (PNDES).

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un outil de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil a adopté un décret portant création, classification, administration et gestion du Programme d'insertion socioprofessionnelle des jeunes (PISJ).

Le Programme vise à contribuer à la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes au Burkina Faso à travers leur insertion socioprofessionnelle, le renforcement de leur employabilité et la promotion de l'auto-emploi.

Pour ce faire, quatre (04) composantes stratégiques ont été identifiées à savoir les Travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), l'employabilité des jeunes, le financement des projets de jeunes et la gestion du programme.

La mise en œuvre efficiente des actions prévues au niveau des composantes devrait permettre la création de 13 350 emplois directs dont 10 950 emplois temporaires et 2 400 emplois permanents.

Prévu pour une durée de six (06) mois, le programme dont le coût global s'élève à quatre milliards huit cent soixante-douze millions trois cent dix-neuf mille (4 872 379 000) francs CFA sera financé sur le budget de l'Etat.

L'adoption de ce décret permet audit programme de conduire efficacement ses activités.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le Conseil a été informé, dès l'entame de ses travaux, de l'attaque

du poste avancé d'Intangom, localité située à 5 kilomètres de la frontière avec le Mali et à une vingtaine de kilomètres de Tin Akoff (Province de l'Oudalan). Le bilan fait état de trois (03) morts et de trois (03) blessés parmi les militaires des Forces armées nationales.

Le Conseil condamne cette attaque terroriste qui vise à créer un climat d'insécurité et à saper les efforts de développement économique et social du Burkina Faso.

Le Conseil présente ses condoléances aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Le Conseil félicite et encourage les Forces de défense et de sécurité et appelle la population à la vigilance et à la collaboration. Des instructions appropriées ont été données pour renforcer le dispositif sécuritaire.

II.2. Le Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres a fait au Conseil une communication relative au séjour du Premier ministre Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA à Washington (Etats Unis d'Amérique) du 03 au 07 octobre 2016.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la préparation de la table-ronde des bailleurs de fonds prévue les 7 et 8 décembre 2016 à Paris, sur le financement du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Au cours de son séjour, Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA a eu des séances de travail avec Madame Christine Lagarde, Directrice Générale du FMI, et Monsieur JIM YONG KIM Président du groupe de la Banque mondiale.

Il s'est également entretenu avec des investisseurs, notamment Monsieur Sidi Ould TAH, président de la

La suite à la page 11.



ACTIVITES DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 10.

Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Dr Benedict Okey ORAMAH, président d'AFREXIMBANK (African-Export-Import Bank).

Son Excellence Monsieur le Premier ministre a rencontré le personnel de l'Ambassade du Burkina Faso à Washington ainsi que la diaspora burkinabè.

III. NOMINATIONS

II.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AUTITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Zakalia KOTE, Mle 30 102 H, Magistrat de grade exceptionnel, 4ème échelon, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso auprès du Royaume du Maroc.

B. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

- Monsieur Hamidou DIPAMA, Mle 238 028 X, Administrateur civil, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE INTERIEURE

- Monsieur Séko Hamado Tiguiani SONDE, Mle 238 678 Y, Professeur certifié des lycées et collèges, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Chef du département de la culture et des sports du Secrétariat permanent du Comité national d'organisation du 11 décembre ;

- Monsieur Idrissa NANA, Mle 200 327 G, Administrateur civil, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Chef

du département de la logistique du Secrétariat permanent du Comité national d'organisation du 11 décembre.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Ollo Romaric HIEN, Mle 102 948 M, Journaliste, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Conseiller en communication à l'Ambassade du Burkina Faso à Bruxelles (Belgique).

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Monsieur Ousmane Prosper ZOUNGRANA, Mle 16 597 A, Greffier en chef, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Chargé de missions ;

- Monsieur Pascal DABIRE, Mle 59 939, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Directeur général de l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire ;

- Monsieur Mahamadi OUBDA, Mle 113 373 Z, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Secrétaire général de l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire ;

- Monsieur Mahamoudou MINOUNGOU, Mle 110 112 G, Inspecteur de la garde de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur du personnel de la garde de sécurité pénitentiaire.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Yacouba OUEDRAOGO, Mle 40 656, Administrateur civil, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur général du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) ;

- Monsieur Somlabamba Ismaël OUEDRAOGO, Mle 212 606 A, Conseiller des Affaires économiques, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur de la Coordination et du contrôle de la recherche scientifique et de l'innovation ;

- Monsieur Amadé OUEDRAOGO, Mle 110 930 E, Maître de conférences, Catégorie P2, classe intermédiaire, est nommé Directeur de la Coopération scientifique et technique.

G. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

- Monsieur Wend-Panga Hermann OUEDRAOGO, Mle 109 904 U, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de la promotion des TIC ;

- Monsieur Michel OUEDRAOGO, Mle 216 174 J, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur des finances et de la comptabilité de l'Agence nationale de la promotion des TIC.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- Monsieur Adama OUEDRAOGO, Mle 91 692 H, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances du Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE

La suite à la page 12.



ACTIVITES DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 11.

NATIONALE ET DE LA FAMILLE

- Monsieur Ousséini SORO, Mle 108 486 H, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur de la formulation des politiques ;

- Monsieur Ibrahim BELEMKOABGA, Mle 237 916 K, Conseiller d'éducation féminine, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation ;

- Madame Kadidiata BICKO, Mle 92 518 V, Administrateur des affaires sociales, 1ère classe, 3ème échelon, est nommée Directrice de la coordination des projets et programmes ;

- Monsieur Soumaïla ZOROM, Mle 82 024 S, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur de la planification opérationnelle ;

- Monsieur Boubié Dominique NEBIE, Mle 51 718 G, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles ;

- Monsieur Téné Kayaba Lucien KERE, Mle 81 948 P, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur des placements, des adoptions et des parrainages ;

- Monsieur Abdoul Mamadou BASSAOULET, Mle 47 756 T, Administrateur des affaires sociales, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur régional de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille du Centre ;

- Monsieur Koutoug-ni Andama NIKIEMA, Mle 47 734 B, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur provincial de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille

de la Léraba ;

- Monsieur Moumouni KAGAMBEGA, Mle 53 531 U, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur provincial de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille du Tuy.

J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Monsieur Adama DRABO, Mle 24 037 H, Ingénieur des eaux et forêts, 2ème classe, 8ème échelon, est nommé Chargé de missions ;

- Monsieur Moussa OUEDRAOGO, Mle 26 861 G, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Directeur général du Centre national des semences forestières ;

- Monsieur Joseph YOUMA, Mle 29 265 U, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Chargé d'études ;

- Monsieur Mamadou COULIBALY, Mle 26 865 Z, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 14ème échelon, est nommé Chargé d'études ;

- Monsieur Paul BOMBIRI, Mle 34 327 M, Ingénieur des travaux statistiques, 1ère classe, 10ème échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles ;

- Monsieur Drissa DRABO, Mle 238 581 X, Conseiller des affaires économiques, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation ;

- Monsieur François SAM, Mle 81 397 M, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification opérationnelle ;

- Monsieur Boubacar ILBOUDO, Mle 119 812 H, Conseiller des affaires économiques, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur de la formulation des politiques ;

- Monsieur Yacouba SERE, Mle 119 814 K, Conseiller des affaires économiques, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur de la coordination des projets et programmes ;

- Monsieur Alain Maurice TRAORE, Mle 22 469 T, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique des Balé ;

- Monsieur Koffi Emmanuel DABIRE, Mle 31 931 C, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie A, 6ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Bam ;

- Monsieur Wendpanga Jacques Ismaël TARAMA, Mle 109 227 X, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique des Banwa ;

- Madame Koumbou Asséto BONCOUNGOU, Mle 31 936 H, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 5ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Bazèga ;

- Monsieur Joachim ZONGO, Mle 202 545 K, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Bougouriba ;

- Monsieur Justin PARE, Mle 110

La suite à la page 13.



ACTIVITES DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 12.

798 E, Contrôleur des eaux et forêts, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Boulgou ;

- Monsieur Hassime RABO, Mle 47 802 A, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie A, 2ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Boulembé ;

- Monsieur Souleymane TRAORE, Mle 46 068 F, Inspecteur des eaux et forêts, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Comoé ;

- Monsieur Corneille NAZOTIN, Mle 019 110 S, Contrôleur des eaux et forêts, 1ère classe, 13ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Ganzourgou ;

- Monsieur Jean de Dieu ZONGO, Mle 47 814 N, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique de la Gnagna ;

- Monsieur Kirsi Sayouba Evrad OUEDRAOGO, Mle 42 890 W, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Gourma ;

- Monsieur Nabonsba Ernest YAMEOGO, Mle 47 809 K, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie A, 3ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Houet ;

- Madame Aminata MILLOGO/PARE, Mle 31 935 V, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 6ème

échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du KénéDougou ;

- Monsieur Nongoubzanga Bernard BINGO, Mle 42 875 T, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Kompienga ;

- Monsieur Drissa GO, Mle 25 020 M, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Kossi ;

- Monsieur Issoufou TIENDREBEOGO, Mle 0047 808 J, Contrôleur des eaux et forêts, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Kouritenga ;

- Monsieur Hamadou MONE, Mle 29 643 F, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Léraba ;

- Monsieur Ousséni OUEDRAOGO, Mle 29 647 R, Contrôleur des eaux et forêts, catégorie B, 8ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Loroum ;

- Monsieur Grégoire BAZIE, Mle 25 015 B, Contrôleur des eaux et forêts, 1ère classe, 10ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Nahouri ;

- Monsieur Abdoulaye GOUEM,

Mle 22 339 B, Contrôleur des eaux et forêts, 1ère classe, 15ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Namentenga ;

- Monsieur Moukailou DORINTA, Mle 109 228 L, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Nayala ;

- Monsieur Louis NEBIE, Mle 46 110 M, Contrôleur des eaux et forêts, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Noubiel ;

- Monsieur Salfou OUEDRAOGO, Mle 88 852 K, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de l'Oubritenga ;

- Monsieur Kogbila Hamadé OUEDRAOGO, Mle 22 472 U, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Passoré.

- Monsieur Modi DIALLO, Mle 42 848 H, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Poni ;

- Monsieur Mathias OUEDRAOGO, Mle 46 060 H, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Sanguié ;

- Monsieur Zakaria OUANDAOGO, Mle 32 282 L, Inspecteur des eaux

La suite à la page 14.



ACTIVITES DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 13.

et forêts, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Sanmatenga ;

- Monsieur Soumaïla Bernard TOUGMA, Mle 109 229 M, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Séno ;

- Monsieur Toussaint BATIONO, Mle 46 154 X, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Sissili ;

- Monsieur Kawiba Moïse SIA, Mle 46 063 K, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Soum ;

- Monsieur Aly COULIBALY, Mle 42 841 T, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Tapoa ;

- Monsieur Moustapha Alassane TASSEMBEDO, Mle 207 965 L, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Sourou ;

- Monsieur Ousmane OUEDRAOGO, Mle 46 079 T, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 4ème échelon,

est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Tuy ;

- Monsieur Dramane FOGO, Mle 42 852 K, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Yagha ;

- Madame Kaliguèta ZOUNGRANA, Mle 46 062 X, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 3ème échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Environnement et du changement climatique du Yatenga ;

- Monsieur Nongbila Eugène BALMA, Mle 109 226 Z, Inspecteur des eaux et forêts, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Ziro ;

- Monsieur Bassan André BAZONGO, Mle 25 026 Y, Contrôleur des eaux et forêts, catégorie B, 10ème échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Zondoma.

K. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Monsieur Hamadou CONGO, Mle 25 898 F, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;

- Monsieur Songré Etienne SAWADOGO, Mle 29 498 S, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 2ème classe, 9ème échelon, est nommé Directeur général de l'Office

national du tourisme burkinabè ;

- Monsieur Léonce KI, Mle 241 851 M, Enseignant, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur des sites classés patrimoine mondial ;

- Monsieur Bamassa OUATTARA, Mle 226 406 T, Administrateur des services touristiques, est nommé Directeur provincial de la Culture, des arts et du tourisme du Houet ;

- Monsieur Siaka DORO, Mle 41 896 B, Instituteur certifié, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur provincial de la Culture, des arts et du tourisme de la Kompienga ;

- Monsieur Yacouba LENGANE, Mle 216 668 Y, Technicien supérieur du tourisme, est nommé Directeur provincial de la Culture, des arts et du tourisme de la Léraba ;

- Monsieur Ould Tarigui HAMA, Mle 37 293 V, Instituteur certifié, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur provincial de la Culture, des arts et du tourisme de l'Oudalan.

L. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

- Monsieur Ibrahim SERE, Mle 300 510 W, Médecin, catégorie P, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur de la médecine du sport.

**Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,
Rémis Fulgance DANDJINO**



ANNONCES

1/2 PAGE

ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES

+226 72 08 03 03

1/2 PAGE

ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES

+226 72 08 03 03



JOBS CAMPUS



Avis de recrutement

POSTE : Coordinateur administratif et financier – RDC

Description

Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Présente dans plus de 55 pays, Handicap International est composée de 2 directions opérationnelles :

- La Direction de l'Action Humanitaire (DAH)
- La Direction d'Action du Développement (DAD)

CONTEXTE DE LA MISSION

L'historique d'Handicap International en RDC remonte à 1995.

Les deux directions d'action de HI sont présentes en RDC. La Direction d'Action au Développement (DAD) est représentée sur Kinshasa, et la Direction de l'Action Humanitaire (DAH) est installée à Goma (Nord-Kivu). Des liens forts existent entre

les 2 directions qui représentent une seule entité d'HI dans le pays.

La DAH met actuellement en œuvre 4 projets :

1/ Plateforme Logistique

Depuis janvier 2009 un projet de plateforme logistique vient en soutien aux opérations d'urgence en faveur des populations affectées par la crise dans toute la province du Nord Kivu. Début 2011, une base a été ouverte à Walikale, le plus grand territoire de la province, très difficile d'accès pour les acteurs humanitaires ou la plateforme propose des services tels que l'hébergement, un espace Internet, un garage, le prêt de véhicule et l'entreposage. A Goma, capitale de la province, c'est le service transport qui prédomine

2/ Déminage humanitaire

Dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et de la Convention sur les armes à sous-munitions, HI intervient en discontinu depuis 2001 dans différentes provinces : Province Orientale/Maniema/Equateur. En Janvier 2016, un projet de 2 ans « Déminage par province » a débuté et vise à libérer intégralement les provinces de la Tshopo, de l'Ituri, du Bas-Uélé et du Haut-Uélé (anciennement Province Orientale) de toute contamination.

3/ Cellule Technique Inclusion

Les activités de la CTI s'organisent autour de 3 axes distincts mais complémentaires :

- Le plaidoyer, l'information et la sensibilisation sur la vulnérabilité et l'inclusion ;
- L'adaptation des méthodologies

et des outils ;

- L'accompagnement des équipes des partenaires sur le terrain.

4/ Projet Besoins spécifiques – RVNK

Le projet RVNK vise à atteindre 3 résultats :

L'accès, l'amélioration de la qualité et la prise en charge effective de suivi des services de réadaptation et de soutien psychosocial des cas identifiés et référés.

P R I N C I P A L E S RESPONSABILITES

Le CAF sera basé à Goma, avec des déplacements prévisibles sur l'ensemble de la Province.

Le bureau de HI à Goma héberge l'ensemble de la Coordination de la mission de la DAH en RDC. Le Chef de mission, les coordinateurs support ainsi que les coordinateurs et autres chefs de projet y sont basés également.

Tous les staffs sous sa responsabilité sont basés à Goma également, avec des liens fonctionnels aux admins des bases terrain.

Ses principales responsabilités sont :

- Garantir le respect de la législation nationale et la mise en place d'une structure légale ;

- Maintenir et développer l'organisation administrative et la structure opérationnelle : management administratif, gestion des contrats etc. ;

- Garantir la bonne utilisation des fonds selon les procédures HI et bailleurs ;

La suite à la page 17.



JOBS CAMPUS

La suite de la page 16.

– Centraliser la comptabilité, contrôler l'affectation budgétaire des dépenses et assurer le suivi financier des programmes ;

– Assurer un état des lieux financier mensuel à l'équipe de coordination et au siège ;

– Assurer la gestion de la trésorerie sur la mission

– Définir le cadre contractuel du programme et les politiques RH, et piloter la mise en place des processus et outils correspondants

– Assurer la négociation et les relations avec les autorités administratives locales : direction des impôts, inspection du travail, syndicats, etc. ;

– Travailler localement en coordination avec l'équipe administrative de la DAD (ex HIB) sur les champs d'actions communs (Rh national, fiscalité.) ;

– Assurer l'intérim en cas d'absence du Chef de Mission, sur sa demande expresse et avec l'accord du siège.

Expériences / Formation du candidat

– Formation supérieure en gestion financière / comptabilité ou ressources humaines

– Deux ans d'expérience professionnelle en milieu humanitaire obligatoire, en administration générale

– Connaissances du droit du travail et la gestion des ressources humaines

– Maîtrise des logiciels de bureautique (Excel, Word)

– Connaissance procédures bailleurs institutionnels souhaitée

– Connaissance du logiciel Homère serait un plus

Qualité du candidat

– Capacité à travailler de façon autonome avec prise d'initiative et grand sens des responsabilités

– Bonne résistance au stress

– Bon relationnel, patience, diplomatie et sens de l'humour.

Fonctions Autre, Organisation, Administration, Ressources Humaines

Activités Autre, Economie, Finance, Administration, Ressources Humaines

Pays Afrique, RD Congo

Contrat CDD

Durée du contrat

• Durée : 12 mois (renouvelables selon financements)

• Date de prise de poste : 1er décembre 2016

Salaire / Indemnité

• Statut : Salarié(e) à partir de 2700 euros + perdiem 609 euros + prime de hardship de 250 euros

• Conditions de vie : logement collectif, conditions de confort correctes, possibilité de vie sociale et d'exercer quelques activités sportives

Postuler en ligne P o u r postuler en ligne, veuillez suivre le lien suivant : https://hi.profilsearch.com/recrute/fr/fo_annonce_voir.php?id=1721&idpartenaire=130

Date de fin de validité 28/10/2016



Avis de recrutement

POSTE : Support Administratif Recouvrement des Coûts – RCA

DESCRIPTION DE L'ONG

Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le

respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Présente dans plus de 55 pays, Handicap International est composée de 2 directions opérationnelles :

– La Direction de l'Action Humanitaire (DAH)

– La Direction d'Action du Développement (DAD)

La suite à la page 18.



JOBS CAMPUS

La suite de la page 17.

CONTEXTE DE LA MISSION

Malgré l'arrivée au pouvoir de la Présidente de transition Catherine Samba-Panza en janvier 2014 et la nomination d'un nouveau gouvernement en août, composé de membres des différents groupes, la situation reste tendue. La présence de la MINUSCA et de la force française Sangaris (lancée le 5 décembre 2013) ne sont pas suffisantes à empêcher les violences régulières.

Aujourd'hui, la crise que traverse le pays place les acteurs humanitaires face à des défis de taille au niveau sécuritaire et logistique.

Dans le cadre de son projet actuel, HI/Atlas logistique est en charge d'un projet de plateforme logistique visant à faciliter et à accroître la réponse aux besoins urgents des populations affectées par la crise centrafricaine par les ONG présentes dans le pays.

Les objectifs principaux du projet sont de restaurer l'accès humanitaires des acteurs humanitaires via la diminution des contraintes logistique auxquelles elles font face. Les 2 axes principaux de ce projet sont:

- Le renforcement et la mutualisation de la capacité de transport (aérien et terrestre) et de stockage de la communauté humanitaire.
- La réhabilitation des pistes d'aviation dans le pays.

Jusqu'au mois de juin 2016, les services liés aux plateformes logistiques étaient réalisés par les équipes de HI/Atlas de manière gracieuse auprès des partenaires bénéficiaires (activités HI financées

par des bailleurs de fonds). Par ailleurs, ces projets étant amenés à continuer sur plusieurs années en RCA (contraintes logistiques et situation de crise humanitaire chronique), il s'agit pour HI de développer un nouveau modèle, permettant à tous de travailler de manière efficiente et pérenne.

Suite à des échanges avec les bailleurs de fonds, ceux-ci se sont montrés intéressés pour une solution « mixte », avec un support de leur part de nos coûts de structures et en revanche une refacturation à nos partenaires des coûts dit « de projet ». HI/AL mets ainsi en œuvre depuis juillet 2016 un nouveau système, permettant d'assurer une couverture des coûts de projets par ses partenaires bénéficiaires.

Voir aussi le lien suivant :

<http://www.handicap-international.fr/actualite/plus-100-camions-mobilises-que-aide-humanitaire-parvienne-plus-isoles>

P R I N C I P A L E S RESPONSABILITES DE L'EXPATRIE

Basé à Bangui, sous la supervision du coordinateur administratif, et en lien fonctionnel avec le chef de projet plateforme vous êtes responsable de :

1. Management de l'Assistant finance plateforme

- Veiller à la stricte application et au respect du règlement intérieur
- Suivi quotidien dans l'accomplissement de son travail : détermination et exécution de ses tâches (chronogramme d'activités),

organisation de réunions si nécessaire

- Vous êtes à même de fournir des réponses à ses questions (RH) (après consultation auprès de l'administrateur si besoin)

- Vous êtes concerné et à l'écoute de l'évolution personnelle et professionnelle de chaque membre de votre équipe et de son parcours au sein de l'association : entretiens individuels, évaluations orales et écrites

- Vous assurez la formation de l'assistant suivant les directives du Coordinateur Administratif dans l'optique d'un transfert de responsabilités à la fin de la mission

2. Autres responsabilités

- Participation à la gestion de la Trésorerie, dimensionnement et suivi du besoin en fonds de roulement

- Mise en place de l'outil de suivi de recouvrement des coûts en lien avec le chef de projet Plateforme : de l'édition et suivi des règlements fournisseurs au traitement de la note de débit des partenaires (suivi et relances des paiements partenaires)

- Tenue de la comptabilité du projet : journal de banque, suivi du compte bancaire pour envoi à la coordination

- Consolidation du budget de recouvrement des coûts pour équilibre

- Elaboration des montants d'alertes d'encours totaux et par partenaire

- Mise en place et suivi des Fiches de projet/financement partenaire

La suite à la page 19.



JOBS CAMPUS

La suite de la page 18.

– Intégration du numéro de projet dans le retour de la proposition tarifaire

– Collecte des moyens de paiement et dépôt à la banque

– Etude de faisabilité des autres options de recouvrement des coûts (prépaiement, caution, autre) en interne (fonctionnement mission) et en externe (contrainte partenaire)

– Identification de la meilleure solution de recouvrement des coûts.

Ville Bangui

Expériences / Formation du candidat

PROFILE RECHERCHE

– Formation universitaire de type gestion, finance, administration

– Expérience professionnelle d'un an obligatoire

– Expérience associative demandée

– Expérience en management est un plus

– Maîtrise de l'environnement Windows

Langues parlées

– Maîtrise du français obligatoire, l'anglais est un plus

Qualité du candidat

– Sens des priorités et des responsabilités, forte capacité organisationnelle

– Rigueur et sens pratique

– Autonomie et sens du travail en équipe,

– Motivation sincère pour l'engagement humanitaire

– Patience et sens de l'humour

Fonctions Autre

Activités Economie, Finance, Administration, Social

Pays Afrique, Centrafrique

Contrat Volontariat / service civique

Durée du contrat

– Début : octobre 2016

– Durée : 2,5 mois

Salaire / Indemnité

– Statut : volontaire, indemnité de 1000 euros et perdiem de 687 euros

– Conditions d'expatriation : Charge de travail importante, conditions de vie assez confortable mais en communauté. Possibilités de vie sociale et d'exercer quelques activités sportives

– Conditions de sécurité : couvre-feu, situation sécuritaire volatile

Postuler en ligne

https://hi.profilsearch.com/recrute/fr/fo_annonce_voir.php?id=1715&idpartenaire=130

Date de fin de validité
14/10/2016

AGENDA

Cérémonie de décoration des acteurs de l'éducation à l'occasion de la Journée mondiale de l'Enseignant, Edition 2016, le vendredi 14 octobre 2016 à partir de 14 H 00 au sein du Lycée Philippe Zinda KABORE.

DCPM/ MESRSI



ANNONCES

1/2 PAGE

ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES

+226 72 08 03 03

1/2 PAGE

ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES

+226 72 08 03 03



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017



Site à Ouaga 2000 Eco à
Tombouctou de TRUCIP

BOURSES D'ETUDES AUX BACHELIERS SESSION 2016

Filières concernées:

✓ Statistique et Informatique Décisionnelle

✓ Génie Logistique et Transport

✓ Droit

**(-)50% sur les frais de scolarité pour les 30
premiers inscrits par filière***

Déché de réception des dossiers de préinscription: 30 septembre 2016

Université Ouaga 3S, pour une insertion professionnelle réussie!

*Sur demande de conditions

Renseignement: Tel: (+226) 77 81 14 54/ (+226) 85 52 36 36/ (+226) 25 56 54 00

Université Ouaga 3S, pour une insertion professionnelle réussie !
DUT, LICENCE, INGÉNIORAT, MASTER, DOCTORAT
+226 65 52 36 36
Université OUAGA 3S Ouagadougou, Tél (+226) 77 81 14 54 / 25 49 53 00 / 25 49 54 00, www.univouaga3s.org, un3s@univouaga3s.org
Autorisation d'ouverture par Arrêté n° 2011-328/MESS/SG/DGERS/DEPR du 27 septembre 2011

**Vous êtes ambitieux ? Vous devez être un leader !
Exigez la qualité !**

L'UO3S vous offre cette opportunité grâce à sa maîtrise du système LMD.

DUT

- * Finance - Comptabilité
- * Gestion commerciale
- * Génie Logistique et Transport
- * Secrétariat de Direction Bilingue (anglais et chinois)
- * Statistique et Informatique Décisionnelle



INGENIORAT

- * Informatique
- * Calcul



MASTER

- * Statistique et Analyse Economique
- * Ingénierie Financière
- * Droit des collectivités locales
- * Sciences Economiques et de Gestion

LICENCE

- * Sciences et Technologies, Parcours
Mathématiques et application aux sciences
- * Sciences Economiques et de Gestion,
Parcours Monnaie - Banque - Finance
- * Sciences Juridiques, Politiques et de
l'Administration, Parcours Droit.
- * Statistique et Informatique Décisionnelle

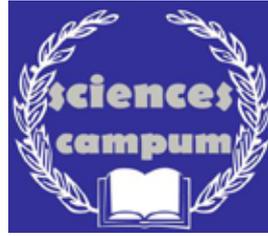
LICENCE PROFESSIONNELLE

- * Finance - Comptabilité
- * Gestion commerciale et Marketing
- * Secrétariat de Direction Bilingue
- * Direction et Gestion des PME
- * Systèmes, Réseaux, Internet et Logiciels Libres
- * Communication et Gouvernance des
Collectivités Territoriales
- * Statistique et Informatique Décisionnelle

DOCTORAT

- * Mathématiques
- * Sciences Economiques et de Gestion

Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017



ISC-BOBO

Ecole Supérieure des Sciences et Technologies

*Les bacheliers sont informés de l'ouverture des inscriptions en
1^{ère} et 2^{ème} année dans les filières suivantes :*

- 1. Sciences et Technologies de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie, option :**
 - Infrastructures Hydrauliques
 - Eau et Assainissement
 - Génie Electrique et Energétique
 - Génie Civil
- 2. Banque et Microfinance, option :**
 - Banque
 - Microfinance
 - Assurance
- 3. Génie Informatique, option :**
 - Système d'Informations et Réseaux
 - Réseaux Informatique et Télécommunication
- 4. Gestion des ONG et des Associations, option :**
 - Gestion et Organisation des Entreprises
 - Gestion des Projets
 - Gestion des ONG
 - Gestion des Associations
- 5. Autres filières disponibles**
 - Marketing
 - Transport logistique
 - Finance-Comptabilité
 - Communication

Situé au centre de la ville de Bobo, Avenue Guillaume Ouédraogo/Immeuble Sanga Mady 1^{er} et

2^{ème} étage

01 BP 2530 Bobo-Dioulasso 01

Tél : +226 72 07 09 09 / +226 20 95 47 46 / +226 72 08 03 03 / +226 70 01 05 05 / +226 77 20

00 26 / Email : isc@iscbobo.com / Site WEB : www.iscbobo.com



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017

FONDATION SCIENCES-CAMPUS

I S C-BOBO

Ecole des Sciences et Technologies de Bobo
Dioulasso

01 BP 2530 Bobo Dioulasso 01

Tél. : 00226 20954746

Email : isc@sicbobo.com



Burkina Faso

Unité-Progrès-Justice

APPEL A CANDIDATURES

Pour le recrutement d'étudiants de la 2e Promotion de

Licence en Sciences et Technologies de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie (STEEE)

Le Président de la Fondation Sciences-Campus informe le public de l'ouverture des inscriptions pour le **recrutement de la deuxième promotion d'étudiants de Licence en Sciences et Technologies de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie, à l'Institut Supérieur des Sciences et Technologies (ISC-Bobo) pour la rentrée 2016-2017.**

Compétences visées : A l'issue de la formation, le titulaire de la Licence (Bac +3) disposera :

- Des connaissances en sciences de base et informatique appliquée,
- Des connaissances en techniques de base,
- Une approche des métiers à travers les enseignements de techniques appliqués dans les domaines, des Infrastructures Hydrauliques, de l'Eau et Assainissement, du Génie Electrique & Energétique, du Génie Civil, du Système d'Information et des Mines.

Débouchés : A l'issue de cette formation de six (6) semestres, le titulaire de la Licence aura acquis un bon niveau pour la poursuite des études en Master d'ingénierie ou intégrer le milieu professionnel.

Modules : Un tronc commun consacré aux enseignements en Sciences de base (Mathématiques, Biologie, Chimie, Géologie, électrotechnique...), Techniques de base (Calcul de structures, Hydraulique...), Techniques appliquées (Topographie, Dessin Technique, Génie Civil...) et les enseignements spécifiques selon les options.

Options /Filières de spécialisation: au sixième semestre les options sont orientées en :

- Infrastructures Hydrauliques
- Eau & Assainissement

- Génie Electrique & Energétique
- Génie civil

Conditions d'accès : la Licence STEEE est ouverte aux titulaires de Baccalauréat pour six semestres d'études donc 3 ans et aux titulaires des diplômes suivant ou leurs équivalents : DEUG, DUT, BTS pour deux semestre d'études donc 1 an.

Frais de scolarité : Formation : 275.000 FCFA /an, Frais d'inscription : 5.000 FCFA, Frais de session/en cas de reprise: 15.000 FCFA/UE

Autres frais : sont à la charge des étudiants, les frais de tenue universitaire, des feuilles de devoir, d'assurance pour les étrangers, de bibliothèques, les frais de transports et autres frais personnels.

Dossiers : Attestation ou dernier diplôme + Carte d'Identité et Fiche d'inscription à déposer au service de l'orientation au plus tard le 30 Septembre 2016 ou envoyer à ISC Bobo 01 BP 2530 Bobo Dioulasso 01.

Début des cours : 15 Octobre 2016 sur le campus au centre-ville de Bobo Dioulasso, Avenue Guillaume Ouedraogo.

**Le Président,
Siaka GOW**

Adresse : Avenue Guillaume Ouédraogo/Immeuble Sanga Mady/ 01 BP 2530 Bobo-Dioulasso 01 /

Tél. : +226 95 20 47 46 / +226 72 08 03 03/ +226 72 07 09 09/ +226 77 20 00 26

Email : isc@iscbobo.com / www.iscbobo.com / Skype : [iscforum](https://www.skype.com)



Des questions de la recherche

Des questions des Universités

Des questions des Ecoles

Des questions d'Actualité

Des questions d'emplois

*Les réponses dans Sciences-Campus Info au quotidien
en version numérique à télécharger.*

PHARMACIES DE GARDE DE OUAGADOUGOU

08 10 2016 AU 15 10 2016 Groupe 3

AVE MARIA	22625479888
BALKUY	22625375136
BARAKA	22625330272
BELLE VILLE	22670517186
CATHEDRALE	22625312807
CHARIS	22625479878
CONCORDE	22625312949
COURA	22625388390
DJIMBIA	22625357765
DUNIA	22625362051
ECOLE	22625315232
FRATERNITE	22625364800
GALIAM	22625352844
HOSANA	22625412648
JEUNESSE	22625343504
KAMIN	22625343028
KILWIN	22625508462
LA SAINTE TRINITE	22625412646

MARIAMA	22625300576
NAAB RAGA	22625300627
NAABA KOOM	22625357046
NAGRIN	22625469048
NAZANI	22625366510
NINRWA	22625418038
NOOM WENDE	22625503117
PISSY	22625431335
POSTE	22625318424
SACRE CŒUR	22625346060
SAINT LAZARE	22625368648
SAINTE VITALITE	22668918704
SAVANE	22625311348
TAOKO	22625366927
TERANGA	22625360970
WEND DENDA	22625310964
YENNENGA	22625370337
ZONE1	22625481513/53

ADRESSES UTILES

Ouagadougou

Pompiers: 18/ 25 30 69 48/ 30 69 47
Hôpital ambulance: 25 30 66 44 /45
ONEA: 22 22 76/77 25 34 34 60 - 80 00 11 11
SONABEL: 25 30 61 00
Aéroport: 25 30 65 15
Police secours: 25 30 71 00
Gendarmerie: 25 31 33 40

Bobo-Dioulasso

Pompiers: 18
Hôpital ambulance: 20 97 00 45/ 20 97 00 44
ONEA: 20 97 65 65/ 20 97 00 09/10 - 80 00 11 11
SONABEL: 20 97 00 60 / 98 22 30
Aéroport: 20 97 00 70
Burkina secours: 20 97 01 43
Police secours: 17
Gendarmerie: 20 97 00 59/ 20 97 00 33

Sciences-Campus Info
Magazine Scientifique & Universitaire

Fondé le 26 août 2013.

02 BP 5805 Ouaga 02
Burkina Faso
Tél: + 226 76609721
E-mail: redaction@sc-mail.info
Site web:
www.sciences-campus.info

Publications semestrielles et quotidiennes

Autorisations
n°5509P/2013/ CAO/TGLO/P.F.
n°1238/2016/CAO-TGI/OUA/P.F

Administration
OTC
Fondation Sciences-Campus

Directeur de publication
Siaka GOW

Directrice des rédactions
Eliane Bayala

Equipe de reportage
- Aris KUSIELE Somda
- Bernadette Dembélé
- Valentin Mano
- Rélwendé Hervé Roamba
- Bernard M' Pempé Hien

Correspondants des provinces du Burkina

- Karim Ouattara
- Francois blanc
- Boureima Sogoba
- Augustin Irwaya Ouedraogo
- Tigrane Antoine Ki
- Blaise Sama
- Jean Paul Yekpaye
- Grégoire Zongo
- Mamadou Goh
- Désiré Guigma
- Jérôme Bissyendé
- Yves Sanou
- Frédéric Poüda
- Valentin Ouedraogo
- Blaise Sama
- Diloma Jacques
- Moumouni Guio
- Nicole Ouedraogo
- Amédée Silga
- Karim Koala
- Ouaboué Bakouan
- Albert Tarpaga
- Paul Soma
- Arjouman Saganogo
- Joseph Kaboré
- Valentin Singbéogo
- Issa Sepama
- Hermann Toé
- Steven Issouf Barro

Correspondants pays

Montage
Eliane BAYALA
Oeil du professionnel

Distribution
Téléchargeable sur:
www.sciences-campus.info

Abonnement, insertion, couverture médiatique

+226 76609721
+226 72080505
+22672080303

E-mail: redaction@sc-mail.info

Représentation Bobo Dioulasso
Tél: +226 20954746
+226 72070909



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017

^{/kk}
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE OUAGA I Pr Joseph KI-ZERBO

PRESIDENCE

03 BP 7021 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 25 30 70 64/65
Fax : (226) 25 30 72 42



BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

Recrutement en 1ère année pour la formation des Technicien(ne)s Supérieurs de Santé, option Analyses Biomédicales

Le Président de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, porte à la connaissance des titulaires du baccalauréat 2016 et des professionnels qu'il est ouvert à l'UFR des Sciences de la Santé, un concours direct de recrutement d'étudiant(e)s pour la 1ère année de la section de formation des Technicien(ne)s Supérieurs de Santé, option Analyses Biomédicales.

1) Formation et diplôme

La durée de la formation est de trois (3) ans. La formation est sanctionnée par le diplôme de Licence Professionnalisée en Analyses Biomédicales.

2) Conditions et modalités d'accès

Les conditions et modalités d'accès à cette section de formation universitaire et professionnelle sont les suivantes :

a) Titulaire du baccalauréat

- être titulaire du baccalauréat session 2016 série C ou D,
- avoir été déclaré admis au concours.

b) Professionnels

- être technicien(ne) de laboratoire,
- avoir trois (3) années d'ancienneté en cette qualité,
- avoir l'autorisation du Ministère de la Santé,
- avoir été déclaré(e) admis(e) au concours,

c) Admission

- l'admission est prononcée sur la base de l'obtention d'une moyenne égale au moins à 10/20. Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire.

Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite adressée à Monsieur le Président de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO,
- une attestation légalisée de réussite au baccalauréat série C ou D
- une copie légalisée d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu.

d) Epreuves

Le concours comporte :

Pour les bacheliers, trois épreuves

- mathématiques : coefficient : 2
- physique-chimie : coefficient : 3

- Sciences naturelles : biologie : coefficient : 2

Pour les professionnels, cinq épreuves d'une (1) heure chacune :

- Biochimie coefficient : 3
- Hématologie coefficient : 2
- Microbiologie : coefficient : 1
- Parasitologie : coefficient : 1
- Immunologie: Coefficient : 1

3) Déroulement des épreuves

Les épreuves se dérouleront le Jeudi 22 Septembre 2016 dans l'enceinte de l'UFR/SDS de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO.

Les candidatures sont recevables au service courrier de l'UFR/SDS du 1er au 15 Septembre 2016, les jours ouvrables de 08h à 11h30.

Le nombre de places mises en compétition est de quinze (15) pour les titulaires du baccalauréat session 2016 et cinq (5) pour les professionnels.

Les candidats doivent s'acquitter des frais de dossiers fixés à quinze mille (15.000) francs CFA auprès de la comptabilité de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO et une copie de cette quittance doit être jointe au dossier de candidature.

4) Informations générales

Les candidat(e)s doivent se munir d'une C.N.I.B. ou d'un passeport en cours de validité et de quoi écrire.

N.B. : 1) L'admission au concours de recrutement ne donne pas droit automatiquement à l'obtention d'une bourse nationale ni au statut de stagiaire.

2) Le régime d'examen terminal unique n'est pas admis dans la section.

3) La présence aux enseignements théoriques et aux travaux pratiques est obligatoire.

Pr Rabiou CISSÉ/

Chevalier de l'Ordre national

Officier de l'Ordre des Palmes académique



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET
DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE OUAGA II

PRESIDENCE

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE

Tel. : 25 40 94 04

N° 2016- /MESRSI/SG/UO2/P/IUFIC

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



APPEL A CANDIDATURES

Pour le recrutement d'étudiants de la 2ème promotion en Master professionnel en Conseil Juridique d'Entreprises (M2)

Le Président de l'Université Ouaga II informe le public de l'ouverture de tests pour le recrutement de la 2ème promotion d'étudiants en Master professionnel en Conseil Juridique d'Entreprises, à l'Institut Universitaire de Formations Initiale et Continue (IUFIC), pour la rentrée universitaire 2016-2017.

Le Master professionnel en Conseil Juridique d'Entreprises a pour objectif de :

- Favoriser l'acquisition et l'approfondissement des bases fondamentales du droit des affaires et l'acquisition des méthodes de travail et d'un savoir faire technique qui soit de nature à permettre au futur juriste professionnel (avocat ou juriste d'entreprise) d'assurer lui-même l'actualisation et l'évolution de ses connaissances tout au long de sa vie professionnelle.
- Adapter les méthodes pédagogiques à chaque spécialité, centrées sur les méthodes de rédaction et d'argumentation (rédaction de clauses contractuelles, notes de synthèse, consultations juridiques, plaidoiries), la maîtrise des différents types de contentieux, la recherche documentaire.

- Préparer aux métiers de juriste d'entreprise ou de conseil en droit des affaires, avec une ambition : «améliorer la performance juridique de l'entreprise».

Modules de formation

La formation dispensée est en présentiel et en cours du soir.

Les enseignements sont assurés par des professeurs de rang magistral ou des spécialistes réputés, avec leurs assistants, et provenant aussi bien des universités que des milieux professionnels.

Conditions d'accès à la formation

Le Master professionnel en Conseil Juridique d'Entreprise est un diplôme juridique. L'étudiant doit être titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université Ouaga II, de toute autre université, ou d'un titre jugé équivalent.

Une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une entreprise publique ou privée serait un atout.

Le nombre de places disponibles est de trente (30).

Coût de la formation

- Frais d'inscription : 50.000 f CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 250.000 f CFA pour les étudiants hors zone UEMOA.

- Frais de formation : 1.200.000 f CFA payables en deux tranches.

- 1ère tranche : 700.000 f CFA avant le 30 novembre 2016
- 2ème tranche : 500.000 f CFA au plus tard le 28 février 2017

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent déposer du 20 au 29 juillet 2016 et du 1er septembre au 30 octobre 2016 inclus au Secrétariat de l'IUFIC (situé à la ZAD, deux rues derrière le SIAO, troisième étage), un dossier de candidature

adressé à Monsieur le Président de l'Université Ouaga II, comprenant :

- Une demande de candidature manuscrite timbrée à 200 f adressée au Président de l'Université Ouaga II ;
- Une photocopie légalisée des diplômes obtenus du Baccalauréat à la maîtrise ou au M1 ;
- Une photocopie légalisée des relevés de notes (y compris celui du baccalauréat) ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation exprimant clairement les objectifs poursuivis par le candidat ;
- Une copie légalisée de CNIB ou passeport ou certificat de nationalité.
- Un protocole de recherche précisant clairement le thème indicatif du rapport envisagé.

Les candidats présélectionnés sur dossier subiront un test écrit.

Pour cette rentrée académique, le recrutement se fera selon le processus et le calendrier suivants :

- Date limite de dépôt des dossiers : 30 octobre 2016.
- Présélection sur dossier : 07 novembre 2016.
- Test : 10 novembre 2016
- Résultats : 15 novembre 2016

Le calendrier académique est le suivant :

- Inscription administrative : 15 au 30 novembre 2016
- Inscriptions pédagogiques : 1er au 30 décembre 2016
- Début des cours : 11 janvier 2017
- Fin des cours : 31 juillet 2017
- Dépôt des rapports : 30 octobre 2017
- Soutenance des rapports : novembre 2017

NB : les cours et les évaluations se déroulent du lundi au vendredi de 17 heures à 21 heures, le samedi toute la journée et exceptionnellement le dimanche. Quelques missions d'enseignements, conférences et séminaires peuvent se tenir dans la journée. Dans ce cas, les auditeurs seront informés à l'avance afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour être présents.

Pour de plus amples informations, prendre contact avec le secrétariat de l'IUFIC au (00226) 25 40 94 04, Courriel : iufic@univ-ouaga2.bf

**Pour le Président en mission et par intérim,
Le Vice-président chargé des Enseignements
et des Innovations Pédagogiques**

**Pr François de Charles OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques**



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017



Master 2 «Droit et Politiques de l'environnement »

Master international de l'Université Senghor (Egypte) et de l'Université OUAGA II (Burkina Faso)

Le Président de l'Université OUAGA II et le Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie informent le public du recrutement de la troisième promotion d'étudiants du Master 2 « Droit et Politiques de l'Environnement » organisé à l'Institut Universitaire de Formations Initiale et Continue (IUFIC) de l'Université Ouaga II, Campus Senghor du Burkina.

Ce master 2, organisé en partenariat et en codiplomation par les deux universités, se veut pratique, opérationnel et vise à former des praticiens de haut niveau pour une meilleure mise en œuvre des politiques et des législations en matière d'environnement dans les pays africains. Le programme est réservé aux titulaires d'un diplôme de maîtrise ou de master en droit ou science politique délivré par une institution reconnue (Etat, CAMES...).

Les candidats sont sélectionnés sur dossier à compléter sur internet à l'adresse suivante : <http://senghor.refer.org>. Ce dossier comprend : le formulaire de candidature, une lettre de motivation, les photocopies légalisées des diplômes (BAC+ 4 ou équivalent), un CV et le thème indicatif du mémoire.

Les candidats doivent s'inscrire sur la plateforme de candidature ouverte sur le site de l'université Senghor et déposer une copie physique de leur dossier au secrétariat de l'institut universitaire de formations initiale et continue (IUFIC) de l'Université Ouaga II.

• **Date limite de dépôt des candidatures : 30 septembre 2016**

• **Début de cours : 11 janvier 2017**

Le master est internationalement reconnu. Les cours sont assurés par un corps professoral international et organisés en unités d'enseignement. Le diplôme du Master est délivré par l'Université Senghor et l'Université de Ouaga II.

Coût de la formation : 1.700.000 F CFA

Modalité : le paiement peut s'effectuer en trois versements aux dates limites suivantes :

Date limite de paiement (1ère tranche : 700 000 FCFA) : 30 octobre 2016

Date limite de paiement (2ème : 500 000 F CFA) : 15 décembre 2016

Date limite de paiement (3ème : 500 000 F CFA) : 15 février 2017

Les étudiants admis doivent également s'acquitter des frais d'inscription réglementaires à l'Université Ouaga II, soit : 50 000 F CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 250 000 FCFA pour les ressortissants hors zone UEMOA, le 15 octobre 2016 au plus tard.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

UNIVERSITE OUAGA II

IUFIC : (00226) 25 40 94 04

Renseignement : iufic@univ-ouaga2.bf

Coordonnateur : sbayala@univ-ouaga2.bf

Coordonnateur adjoint : ital@univ-ouaga2.bf

UNIVERSITE SENGHOR D'ALEXANDRIE

Rectorat

Tel (203) 48 43 504 ou 48 43 374

Fax : (203) 48 43 479

Courriel : info@usenghor-francophonie.org

Direction de la Décentralisation, des Campus Senghor et des Partenariats

jean-dominique.assie@usenghor-francophonie.org



ANNONCES

1/2 PAGE

ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES

+226 72 08 03 03



Les Offres de bourses

Programme de bourses 2017 de leadership de la fondation Mo Ibrahim



Le Programme de Bourses de leadership Ibrahim est une bourse sélective qui prépare la prochaine génération d'éminents dirigeants africains, en leur offrant des opportunités exceptionnelles à travailler aux niveaux les plus élevés, dans des institutions africaines ou des organismes multilatéraux qui ont pour vocation d'améliorer les perspectives économiques et

sociales de l'Afrique.

Ce programme de bourse permet aux personnes talentueuses de renforcer et d'améliorer leurs compétences professionnelles, dans le but de contribution à la gouvernance et au développement de leur pays, et ce, par la création d'une réserve de futurs leaders africains.

Dans la sélection du récipiendaire de Mo Ibrahim pour 2017, l'accent sera mis sur les Cinq grandes priorités de la Banque (le Top 5), à savoir : i) Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie ; ii) Nourrir l'Afrique ; iii) Industrialiser l'Afrique ; iv) Intégrer l'Afrique ; et v) Améliorer la qualité de vie des populations africaines.

Les compétences recherchées sont notamment de solides capacités d'analyse en matière de politique à différents niveaux et la capacité d'exécuter des modèles.

Date de clôture : 14 octobre 2016

Pour en savoir plus :

- <http://mo.ibrahim.foundation/fellowships/>
- <http://www.afdb.org/fr/about-us/careers/current-vacancies/vacancy/2017-mo-ibrahim-foundation-leadership-fellowship-program-2401/>



Les Offres de bourses

**BIN /SANS
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

SECRETARIAT GENERAL

**CENTRE NATIONAL DE L'INFORMA-
TION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES**



Le Ministre

**BURKINA FASO
Unité-progrès- justice**

Ouagadougou, le 08 juillet 2016juillet 2016

N° 2016- 000677/MESRSI /SG/CIOSPB/
DBAF

A

Tout étudiant candidat à la bourse nationale de 2nd cycle en Afrique

Objet : Informations relatives aux bourses nationales de
2nd cycle

Il est porté à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études de 2nd cycle en Afrique que l'octroi de la bourse répond a des critères définis a l'article 45 du décret 2008-865/PRES /PM/ MESSRS /MEF/MFPRE/MJE du 30 décembre 2008 portant définition des divers régimes de bourses d'études au Burkina Faso et fixation des modalités de leur contingentement .

I. MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses de 2nd cycle sont attribuées, dans la limite du contingentement en cours, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un BTS, d'un DTS, du diplôme d'ingénieur des travaux, d'un DUT ou d'une licence, avec au moins la mention « assez bien »,
- Avoir 26 ans au plus.

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso.

Les filières et les lieux de formation retenus pour les bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités et de correspondent pas nécessairement aux souhaits manifestés. Les inscriptions obtenues indépendamment par des étudiants suite à leurs démarches personnelles n'entraînent pas l'octroi systématique de la bourse nationale.

II. COMPOSITION DU DOSSIER

Toute demande de bourse de 2nd cycle doit recueillir l'avis de l'université du postulant avant l'examen du dossier par la commission nationale des bourses d'études et des stages (CNBES)

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite timbrée a 200f CFA (timbre fiscal) adressée a monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'innovation. Cette demande doit porter sur sa troisième page, les avis des supérieurs hiérarchiques (Chef de département, Directeur d'UFR , d'Institut ou d'Ecole, Président d'Université) du postulant et la décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sur

la quatrième page ;

- Un extrait d'acte de naissance
- Un certificat de nationalité burkinabè
- Les copies légalisées des diplômes (ou attestation des diplômes) :
- Du baccalauréat, du DUT/DTS /BTS, de la licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux ;
- Des relevés de notes des deux (02) OU trois à (03) dernières années d'études ;
- Un curriculum vitae
- Une attestation de préinscription et un document indiquant les coûts de la formation sollicitée ;
- Une lettre de motivation

IL est rappelé aux candidats que les établissements privés ne sont pas éligibles aux bourses nationales.

En raison des difficultés d'inscription et du faible quota de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant du diplôme de DUT/ DTS BTS, de licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux au moment des travaux de la commission nationale des bourses d'études et de stages (CNBES)

Les Candidats déjà titulaires de la maitrise ne sont pas éligibles à la bourse nationale de second cycle.

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) est fixée au vendredi 25 novembre 2016.

**P/Le Ministre et par délégation, le
Le Secrétaire général
Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA
Chevalier de l'Ordre national**